

# Inscription territoriale de « la société de l'information » : volonté politique et enjeux culturels

SARAH LABELLE

La ville se présente comme un ensemble de (non-)lieux, d'espaces et de territoires divers qui sont successivement investis et désinvestis par des manifestations culturelles variées. Cette dimension urbaine de l'espace interroge d'un point de vue large la notion de médiation, implique un travail sur les politiques culturelles de la ville, convoque une certaine conception de l'identité urbaine. En deçà de toute tentative pour reconstituer les réseaux de la médiation dans la ville, il est nécessaire d'interroger la ville comme objet culturel, d'envisager une politique du quotidien, d'examiner en quoi l'espace urbain, vécu et fantasmé, fait culture, est investi de nouvelles logiques culturelles, donne prise au volontarisme culturel.

Le statut conféré à la ville à l'intérieur des politiques de développement des nouvelles technologies est pris entre sa « dématérialisation » supposée par le réseau et l'ancrage d'équipements sur le territoire : c'est l'un des lieux paradoxaux de cette nouvelle valorisation de l'urbain, qui promeut la double figure culturelle d'un réseau doté de politicités et d'une cité rendue à sa transparence. Véritable projection de l'utopique sur le territorial, le projet de transformer la ville en la rendant numérique produit en face-à-face la qualification mutuelle de deux objets, la « démocratie locale » et la « culture numérique ». Mais l'annonce d'une conversion miraculeuse de l'urbain masque la mise en œuvre délibérée de projets impérieux, par des acteurs et en des lieux définis. « Démocratiser l'accès aux nouvelles technologies », « développer de nouveaux usages » ou « lutter contre le fossé numérique » : les figures de cette valorisation d'une urbanité métamorphosée se traduisent en autant d'injonctions politiques et technologiques auxquelles doivent répondre les acteurs locaux.

J'illustrerai ici ces processus d'institution par deux productions médiatiques particulières. La première est constituée par le site internet de la Mission interministérielle pour l'accès public à la micro-informatique, à l'Internet et au multimédia (MAPI<sup>1</sup>) ; la seconde par le site internet municipal d'une petite ville de Seine-Maritime. Leur étude parallèle permet de s'intéresser aux modes d'inscription territoriale de « la société de l'information » dans son envergure de projet national et dans une mise en œuvre locale. Le territoire est le terme autour duquel s'articule la réflexion. D'un côté, la référence au territoire intervient de manière explicite dans les textes présentés sur le site de la mission interministérielle : il s'agit de comprendre ce qu'elle signifie en termes de communication et de se pencher sur les enjeux de pouvoir qui lui sont liés. D'un autre côté, la représentation de la territorialité est une condition de l'interprétation des pratiques et des formes observables.

1. Cette mission a été créée par décret dans le cadre du PAGSI (Programme d'Action Gouvernementale en faveur de la Société de l'Information) en décembre 2000.